Juin 2013

CRIEPPAM

2ème édition

Fiche technique

HORIZONS bleus

Document réalisé avec le concours financier de :

FranceAgriMer

Région PACA

CIHEF
COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES

LIMITATION DES CONTAMINATIONS DU PHYTOPLASME PAR *HYALESTHES OBSOLETUS* SUR LAVANDE ET LAVANDIN

TRAITEMENT AVEC LA KAOLINITE

Réduction des symptômes liés à *Hyalesthes obsoletus*

Qu'est-ce que la kaolinite et quel est son mode d'action ?

La kaolinite est une argile crue, extraite des carrières, en Bretagne ou au Canada. Pour être utilisables en pulvérisation, ces argiles doivent être calcinées. L'effet principal de la kaolinite est la constitution d'une **barrière physique** sur la plante, limitant ainsi les attaques de la cicadelle sur celle-ci. Par ailleurs, en blanchissant le feuillage de la lavande ou du lavandin, la kaolinite **limiterait l'attractivité de la plante** sur le ravageur et donc **diminuerait la fréquence des attaques** sur les plantes ainsi traitées.

Quelle est son efficacité ?

Des essais réalisés par le CRIEPPAM et la FREDON PACA, complétés par des applications en parcelle par des agriculteurs ont montré une **efficacité de l'argile supérieure à 70% par rapport à un témoin non traité**.

La kaolinite constitue donc une piste prometteuse dans la lutte contre *Hyalesthes obsoletus* en constituant un **moyen efficace de prévention du dépérissement.**

Quel produit utiliser ?

Le CRIEPPAM travaille avec la kaolinite de la société SOKA : **SOKALCIARBO WP et BAIKAL**. **Ces produits naturels, autorisés en agriculture biologique sont extraits et fabriqués en France.** Une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) a été demandée par la société grâce aux travaux d'expérimentation conduits depuis 2010 par le CRIEPPAM. En attendant cette AMM, l'ensemble des kaolinites sont utilisables, car la DGAL nous a confirmé que leur utilisation sur lavandes ne rentrait pas dans le règlement 1107/2009, dans la mesure où aucun effet direct sur l'insecte n'est revendiqué et que seul l'effet indirect de protection de la plante au travers d'un rôle de barrière physique est sollicité.

Comment utiliser la kaolinite ?

L'objectif de la lutte contre le dépérissement avec la kaolinite est de limiter le nombre de contaminations par *Hyalesthes obsoletus*.

Traiter des parcelles de plants sains

Il est donc indispensable de **traiter prioritairement les parcelles implantées en plants sains**, car l'efficacité ne pourra être visible que sur ces parcelles. Toute lutte sur les parcelles implantées en plants traditionnels permettra de diminuer les attaques. Mais ne sachant pas le taux de contamination primaire lié à l'état des plants lors de la plantation, on ne pourra pas mesurer l'efficacité du traitement.

Traiter prioritairement les jeunes parcelles

Les observations réalisées depuis de nombreuses années montrent que **les parcelles les plus sensibles sont les plantations de l'année et les premières coupes.** Par la suite, les attaques diminuent pour les raisons suivantes :

- La hauteur de vol est en moyenne inférieure à 1m donc les jeunes plantations sont plus facilement infestées.
- Les jeunes plantations ont une surface de sol nu très importante et sont donc très attractives pour *Hyalesthes obsoletus*, qui trouvera lors de la ponte, des sols plus chauds au niveau du collet des lavandes que sur de vieilles plantes.
- Les plantations de l'année sont en pleine végétation lors de la période de vol de la cicadelle (juillet-août), donc plus attractives, car plus appétentes.

Quand traiter ?

Il faut traiter avant le début du vol de l'insecte, et en absence de fleurs de lavande :

- **Plantations de l'année** : après écimage
- **Plantations d'un an :** avant floraison, puis immédiatement après récolte

Renouveler au bout de deux semaines ou si plus de 25 mm de pluie.

Au total, **2 à 3 applications** doivent être suffisantes, en fonction de la durée du vol.

A quelle dose traiter ?

Premier traitement :

- plantations de l'année : **15 kg/ ha** sur le rang
- plantations d'un an : **30 kg/ha** sur le rang

Traitements suivants :

- **10 kg/ha** sur le rang, voire 15 kg/ha si les plantes sont développées.

La quantité de bouillie utilisée sera de **150 à 200 litres d'eau / ha** minimum. On estime généralement qu'il ne faut pas mettre une concentration supérieure à 10%.

Comment préparer le produit ?

Le produit doit être dilué dans un premier temps dans un fût ou dans le bac de mélange. Bien mélanger afin d'éviter tout grumeau. **Il ne doit pas être mis directement dans le pulvérisateur.**

Le pulvérisateur doit être rempli d'eau aux 3/4 du volume. L'agitation doit être mise en route et maintenue tout au long du traitement.

Le traitement doit être réalisé par **temps calme sur un feuillage sec.** A la fin de l'application, le circuit doit être **purgé à l'eau claire.**

ATTENTION : Ne jamais laisser une cuve pleine sans agitation !

Comment effectuer la pulvérisation ?

La kaolinite doit être utilisée dans des pulvérisateurs équipés de pompe à piston-membranes, et de rampes pour ne traiter que le rang.

Les buses à turbulences permettent de réaliser une meilleure qualité de pulvérisation. Il est important de cibler au mieux les plantes : **pour celles de première année, mettre la rampe le plus bas possible.**

CRIEPPAM

Rédaction : Eric CHAISSE, Marie FONTAINE, Guillaume VIAL et Solène BRIERE (CRIEPPAM)
Secrétariat : CRIEPPAM, Les Quintrands – Route de Volx, 04 100 MANOSQUE – Tél : 04 92 87 70 52

Horizons Bleus est une publication du CRIEPPAM.
Toute reproduction de ce document même partielle est interdite sans l'autorisation écrite du CRIEPPAM.